

FLASH D'INFORMATION > 32 du Capital Investissement

Association Française des Investisseurs en Capital – www.afic.asso.fr

SEPTEMBRE 2007

P1 GOUVERNEMENT

P2 GOUVERNEMENT
SUIVE
ADMINISTRATION

P3 AMF
CALENDRIER

GOUVERNEMENT



Projet de loi de finances pour 2008

Le projet de loi de finances devrait être présenté à l'issue du Conseil des Ministres du 26 septembre. L'audition de Madame Christine Lagarde et de Monsieur Éric Woerth est prévue le même jour par la Commission des finances, de l'économie générale et du plan de l'Assemblée Nationale. Cette dernière devrait ensuite examiner le projet de loi de finances (1ère partie - ressources) à compter du 10 octobre.

Table ronde avec l'industrie financière: le groupe de travail Compétitivité de la Place financière de Paris poursuit ses travaux

Faisant suite à la table ronde avec l'industrie financière qui s'est tenue le 24 mai dernier à l'Élysée (cf. [Flash d'information n°29](#)), le groupe de travail chargé d'élaborer des propositions visant à renforcer la compétitivité de la place financière de Paris pour un financement efficace des entreprises s'est réuni le 17 juillet et le 6 septembre au Ministère de l'Économie et des Finances. Ce groupe de travail, auquel siège l'AFIC, est chargé d'élaborer des propositions visant à améliorer l'attractivité de la place financière. Le Ministre de l'économie, des finances et de l'emploi mènera les consultations nécessaires avec les professionnels, les entreprises et les associations de consommateurs afin de **soumettre un plan d'action précis d'ici octobre 2007**.

A cet effet, le haut comité de place, annoncé par la ministre de l'Économie, des Finances et de l'Emploi début juillet, tiendra sa première réunion le **5 octobre**. Présidé par Christine Lagarde, le comité qui réunira 15 membres entend s'appuyer sur les travaux menés au sein des organisations professionnelles qui y participent. Le sujet, jusqu'à présent tabou, de la suppression de l'impôt de Bourse devrait être abordé, mais aussi les moyens de simplifier la réglementation en matière d'information financière ou de gestion d'actifs en cas de doublons ou de lourdeurs inutiles.

Une deuxième réunion pourrait être planifiée assez vite afin d'identifier un premier train de mesures d'ici à fin 2007. Celles qui seront de nature législative pourraient prendre place dans le projet de loi de modernisation de l'économie que le gouvernement prépare suite aux travaux de la commission Attali sur la croissance.



Small Business Act

A l'occasion de son déplacement à Bruxelles le 11 septembre dernier, Hervé Novelli, secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur a rencontré Charlie McCreevy, Commissaire européen pour le marché intérieur et les services avec lequel il s'est entretenu de la possibilité de mettre en place un Small Business Act au niveau européen.

Monsieur Lionel Stoleru a été chargé conjointement par le Président de la République et le premier Ministre de réaliser une analyse des régimes préférentiels mis en place par les États-unis, le Japon, la Corée et le Canada pour proposer les mesures qui, tout en respectent le droit communautaire, pourraient être mises en place en France. Ces conclusions sont attendues pour le 31 décembre 2007.

Loi TEPA : suite

Comme vous le savez, la loi dite « TEPA » du 21 août 2007 introduit deux mesures intéressant le capital investissement : la première mesure crée un dispositif de réduction d'ISF pour investissement dans des PME, notamment au travers de Fonds d'Investissement de Proximité (FIP) et par extension, la seconde mesure élargit le champ d'application de l'exonération d'ISF prévue à l'article 885 I ter du code général des impôts pour les souscriptions au capital de PME, qui avait été introduite par la loi « Dutreil » pour l'initiative économique du 1er août 2003, aux investissements indirects (réalisés notamment au travers de FIP).

[Le décret d'application qui fixera « les obligations déclaratives incombant aux redevables, aux sociétés holdings, ainsi qu'aux gérants et dépositaires de FIP » devrait sortir avant la fin de l'année. Une instruction est également attendue.](#)

Pour plus de détails sur le contenu des mesures intéressant le capital investissement, consulter le [Flash d'information n°31](#).

Dernières parutions :

- [Instruction 13 S-1-07 n° 100 du 21 août 2007](#) : Application de la loi de sauvegarde des entreprises n°2005-845 du 26 juillet 2005. Remises de dettes publiques pouvant être accordées dans le cadre des procédures
- [Instruction 14 H-1-07 n° 95 du 2 août 2007](#) : Réforme de l'article 209 B du code général des impôts. Modalités d'imposition des plus-values à long terme réalisées par une entité située à l'étranger.

Ces instructions sont consultables sur le site de la [Direction Générale des Impôts](#).

Directive Transparence

L'AMF lance une [consultation publique](#) sur son projet de règlement général transposant la Directive Transparence. Cette directive précise le régime des déclarations de franchissement de seuils ainsi que les normes permettant d'évaluer l'équivalence par rapport aux dispositions de la Directive des obligations d'information en vigueur dans un état tiers à l'accord sur l'EE et permettant aux émetteurs qui y ont leur siège d'être dispensés de l'application de la Directive. Les réponses sont à adresser au plus tard le 15 octobre 2007.

Analyse des documents commerciaux d'OPCVM et d'obligations structurées : l'AMF consulte sur les résultats de son étude

Dans le cadre de sa démarche de meilleure régulation, l'Autorité des marchés financiers a procédé à l'analyse d'une trentaine de documents commerciaux d'OPCVM de droit français ou étranger commercialisés en France, issus de la presse professionnelle et grand public. L'AMF a souhaité informer la profession des points qui semblent devoir être reconsidérés au regard de la future réglementation et mettre en lumière les pratiques qui participent à l'amélioration de la qualité de l'information de la clientèle. A cet effet, elle a réalisé un [document d'analyse des documents commerciaux](#), soumis à consultation publique jusqu'au 25 septembre 2007.

Ce document complète la présentation faite par l'AMF et relative à la [Campagne 2008 : meilleures pratiques dans le cadre des demandes d'agrément des FCPI et FIP](#).

CALENDRIER



- **31 octobre 2007** : date limite de retour à l'AMF :
 - du rapport spécifique 2007 du RCCI (SGP) sur l'examen du respect des règles applicables en matière de conflits d'intérêts,
 - de la déclaration d'activité de conseil en investissement.
- **1er novembre 2007** : date d'entrée en vigueur du dispositif législatif et réglementaire transposant la directive MIF et sa directive d'application. Les professionnels ont donc jusqu'au 31 octobre pour se mettre en conformité avec les dispositions de la Directive MIF.

Directive MIF et Capital Investissement
Pavillon Ledoyen, Jeudi 25 octobre 2007
[Programme et inscription](#) **directement en ligne**

Les flash d'information du Capital Investissement sont consultables sur le site Internet de l'AFIC, sous la rubrique « Juridique & Fiscal » : www.afic.asso.fr

Pour tout renseignement, contacter :

Florence MOULIN

Directrice des Affaires Juridiques et Fiscales

AFIC

E-mail : f.moulin@afic.asso.fr

Me Daniel SCHMIDT

Conseiller Juridique de l'AFIC

Cabinet PROSKAUER ROSE LLP

E-mail : dschmidt@proskauer.com

